

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33083

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la grande inquiétude des professeurs de SVT, inquiétude liée aux projets de réforme de la classe de seconde prévoyant la suppression de cette matière. Il lui rappelle que, dans le monde actuel, plus des deux tiers des enjeux individuels et de société ont trait directement ou indirectement à ces deux domaines de la connaissance et de la culture. Les objets d'étude, la vie et son support, la terre, sont au coeur des enjeux environnementaux, de santé et de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires. Notre pays doit, au sein de l'Europe, progresser du point de vue économique et être à la pointe de la recherche fondamentale et appliquée. La plupart des innovations scientifiques et technologiques s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie. L'enseignement des sciences de la vie et de la terre participe à une orientation large et positive vers pratiquement tous les domaines d'emploi. De plus, l'appétence des lycéens pour le vivant et son environnement est réelle. Ils apprécient de comprendre ce qu'ils entendent ou voient dans les médias et sur Internet. La culture scientifique est nécessaire à tout citoyen. Il serait donc très grave, tant du point de vue politique qu'économique, de supprimer cet enseignement culturel. Par exemple, la méconnaissance de données sur son corps entraîne des dépenses supplémentaires de santé publique. Les méthodes et les apprentissages d'expérimentation de type laboratoire permettent aux élèves d'appréhender les multiples capacités nécessaires depuis les bio et géotechnologues jusqu'aux chercheurs de pointe. Enfin, la présence obligatoire des sciences de la vie et de la terre se justifie par le potentiel d'emplois que représentent ces deux champs disciplinaires. Au vu des ces éléments, il souhaite qu'il lui apporte davantage d'informations quant à ce projet et qu'il lui précise s'il entend le maintenir en l'état.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur: M. Armand Jung

Circonscription: Bas-Rhin (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 33083 $\textbf{Version web:} \ \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE33083}$

Rubrique : Enseignement secondaire Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8941 **Réponse publiée le :** 2 décembre 2008, page 10475